

COMPTE RENDU DE LA CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES du 31 mai 2016

Représentaient l'UNSA :

Frédéric ROY	DDTM Landes	05.58.51.30.78	frederic.roy@landes.gouv.fr
Olivier PIHOU	IGN Nancy (expert)	03.83.30.99.22	olivier.pihou@ign.fr
Christophe FOURNY	DDTM Manche (expert)	02.33.77.52.28	christophe.fourny@manche.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

Pour l'UNSA, cette CAP des adjoints techniques se déroule dans un contexte mitigé.

Si l'UNSA salue les avancées obtenues notamment pour la catégorie C au travers du plan de requalification par exemple ou encore du PPCR, cela n'occulte en rien les difficultés rencontrées par les agents.

Nous détaillerons dans cette motion un certain nombre d'éléments d'incertitude, voire de dysfonctionnements :

- Plan de requalification, recrutement.
- Point sur les SEA.
- Décroisement et PNA.
- L'IFCE.
- L'IGN.
- Les RPS.

1 - PLAN DE REQUALIFICATION, RECRUTEMENT

Lors du travail préalable au plan de requalification, les IGAPS ont identifié les adjoints techniques exerçant des missions de B mais grâce à ces promotions, le corps de adjoints techniques voit ses effectifs réduire très rapidement. Parallèlement, cette CAP reçoit de plus en plus de demande de détachement d'adjoints administratifs qui revendiquent très justement la technicité de leur mission de conseil aux agriculteurs notamment.

Ne faudrait-il pas envisager une réflexion entre OS et administration sur cette question des détachements ?

2 - POINT SUR LES SEA

Pour l'UNSA, quoiqu'en disent nombre de responsables de DDT(M), les services d'économie agricole vont mal. Si les agents remplissent au mieux leur mission, avec un engagement sans cesse renouvelé et qu'il faut souligner ici, ce n'est pas le Plan d'action des SEA qui suffira à rétablir la confiance. Les agents sont malmenés par les reports multiples, les annonces contradictoires, les retards dans la livraison des logiciels...

La saturation est aujourd'hui à son comble, en témoignent les échanges sur le Forum des SEA, et plus encore la motion partie de la DDT du Haut Rhin qui s'étend dans les autres départements.

Il devient urgent de stabiliser le calendrier et de fournir les moyens techniques et humains nécessaires aux équipes pour travailler. Enfin, et ce n'est pas la moindre des exigences des collègues que l'UNSA se fait un devoir de porter vers vous, il ne faut plus que les agents soient les derniers informés lorsque des décisions sont prises. Il est intolérable pour les gestionnaires d'être mis en défaut par un technicien de chambre d'agriculture, un responsable syndical de la profession agricole, ou pire encore, par un exploitant. Il en va du crédit des DDI.

3- DECROISEMENT ET PNA

Dans le cadre de l'interministérialité, les situations de PNA (position normale d'activité) d'agents du MAAF vers d'autres ministères ou l'inverse deviennent de plus en plus courantes, notamment au travers du processus du décroisement. Cela génère des incompréhensions, voire même des inégalités de traitement qu'il faudra veiller à corriger.

Premièrement, les agents du MEEM ont la possibilité de concourir aux examens professionnels du MAAF, ce qui n'est pas possible pour nos collègues du MAAF. A l'heure où il ne restera bientôt que la mission forêt pour les techniciens FTR du MAAF, la réciprocité apparaît indispensable.

(Textes de référence :

Article 5 du décret portant statut des techniciens supérieurs du MAAF

Article 6 du décret portant statut des techniciens supérieurs du développement durable)

Deuxièmement, la gestion des primes des collègues en PNA semble délicate. Certains agents voient leur modulation baisser sans avoir aucune explication. Il semblerait que les structures extérieures ne remontent pas les éléments utiles au MAAF pour prendre leur décision.

Enfin, pour ces mêmes agents, quid de leur parcours de formation continue...

4 – L'IFCE

L'UNSA demande un état de la situation suite à la fermeture des sites. L'administration doit concentrer ses efforts sur le repositionnement et la requalification des agents concernés par ces restructurations.

5 – L'IGN

Depuis 2012, l'UNSA s'interroge sur le mot d'ordre qui prévaut à l'IGN... Force est de constater que celui qui convient le mieux pourrait être « la bonne organisation, c'est de ne pas en avoir ! »

Nos agents ex-IFN se sentent abandonnés par le MAAF.

Pour les avancements, les directeurs de service ont reçu les éléments de proposition le 12 mai pour une remontée à Saint-Mandé le 20 mai. Ces délais très contraints n'ont pas permis de recenser tous les agents potentiellement éligibles au dispositif. Ceci est d'autant plus inadmissible que l'UNSA, dans son esprit traditionnellement non sectaire, avait transmis à la DRH les notes de service parues le 20 avril, ce dès le lendemain... Ces notes portaient notamment sur l'inscription des agents sur la liste d'aptitude au corps des TSMA.

6 – LES RPS

Sur cette question, l'UNSA est extrêmement sensible tant les causes possibles sont nombreuses au sein du ministère :

- Le stress lié à la restructuration des nouvelles régions.
- La tension permanente imposée au SEA.
- La pression médiatique infligée à nos collègues travaillant dans le secteur de la santé et du bien-être animal
- Le devenir des missions, les parcours professionnels, les évolutions de carrière des agents de catégorie C.

Enfin, pour conclure, l'UNSA souhaite remercier encore une fois les personnels des bureaux de gestion dont nous connaissons les difficultés. Leur constante disponibilité est à saluer.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

En préambule, le président indique que les points des déclarations liminaires concernant la Loi travail et l'usage de l'article 49-3 par le gouvernement ne relèvent pas de cette CAP, et n'appelleront donc aucune réponse.

1 – LES SERVICES D'ÉCONOMIE AGRICOLE (SEA)

Le MAAF est bien au fait des évènements actuels et a connaissance des « motions » qui remontent. Le SRH suit les évolutions en temps réel, en particulier en matière de décisions relatives à la PAC.

Le président indique qu'il sera tenu compte des difficultés présentes lors des prochaines mobilités, en particulier pour pourvoir les postes dans les SEA afin de ne pas accroître les difficultés.

2 – PLAN DE REQUALIFICATION

Le président indique que le MAAF a obtenu ce plan après négociation avec la DGAFP pour 4 ans (mis en place en 2015), et qu'avant d'en solliciter la prolongation, il convient d'attendre « un peu ».

3 – PPCR

Sur le dispositif Primes-Points, le transfert d'un montant de primes en indice est acté et sera validé sur la paie de juillet 2016. Le SRH publiera un Flash-Info sur ce sujet afin que les agents soient en mesure de comprendre l'évolution

L'administration prévoit la mise en place d'un groupe de travail pour fin juin-début juillet.

Le président annonce la revalorisation du point d'indice qui interviendra en deux phase (0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} janvier 2017). Il indique que c'est la première fois, depuis qu'il préside les CAP, qu'il a le plaisir de faire une telle annonce...

Ensuite, il détaille la modification des grilles de 4 à 3 grades, dont l'application interviendra au 1^{er} janvier 2017, ce qui n'aura aucune incidence sur les promotions 2016, y compris celles de l'automne.

4 – ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

Sur la question des demandes de détachement d'adjoints administratifs vers le corps des adjoints techniques, l'administration va réfléchir à l'évolution possible des critères de sélection, afin de faciliter la validation des demandes d'agents ayant des missions nécessitant une capacité d'analyse technique.

Les IGAPS vont proposer un groupe de travail sur ce sujet, qui fera évoluer les critères pour la prochaine campagne (2017).

5 – EXAMENS PROFESSIONNELS « CROISÉS »

Il ressort des Décrets statutaires des techniciens supérieurs du MAAF et du MEEM une différence quant aux possibilités de présentation aux examens professionnels. Les adjoints du MAAF n'étant pas autorisés à passer l'examen professionnel du MEEM, alors que les adjoints du MEEM le peuvent au MAAF.

Le SRH du MAAF a rédigé une note à l'attention du MEEM en vue de demander l'adaptation du texte.

6 – RIFSEEP

L'administration indique que la décision de l'entrée des adjoints techniques sera prise formellement à l'automne. Par ailleurs, le président précise qu'aucune dérogation au passage au RIFSEEP n'est possible car c'est la Fonction Publique qui l'impose.

7 – RPS – AGRESSIONS

En matière d'agression, l'administration rappelle l'existence d'une note de service récente, qui précise l'organisation des signalements et le niveau d'intervention de chacun.

Sur les RPS, le président indique que tout est fait pour venir en aide aux agents en difficulté. Deux voies sont privilégiées, un travail sur le volet médical et une réflexion sur la mobilité.

8 – DÉCRET ZUS (ZONES URBAINES SENSIBLES)

L'administration confirme que la note de service est parue et que c'est bien aux agents de se recenser, car il semble très difficile pour le MAAF d'être exhaustif.

9 – IFCE

Le représentant de l'IFCE ne souhaitant pas s'exprimer sur la partie « immobilière » de l'évolution de l'IFCE, il apporte des précisions sur l'accompagnement des agents :

- Les agents sont fortement incités à découvrir et à se former sur d'autres métiers. Il leur est notamment possible d'aller vers les postes Justice et Culture, au-delà des postes en abattoirs.
- Un groupe de travail sur les risques psychosociaux a été mis en place.
- Un travail est conduit actuellement au sujet de la PRS prime de restructuration de service.

10- IGN

Malgré de nombreuses questions concernant cet établissement, aucune réponse n'a été apportée puisqu'il n'y avait pas de représentant de l'IGN lors de cette CAP

Commentaire de l'UNSA : Cette attitude démontre le peu de respect de cette administration pour ses personnels issus du MAAF.

DIVERS

RECOURS PRIME SPECIALE 2015

La demande a reçu un avis favorable.

RECOURS MODULATION PRIME 2015

La demande sera étudiée à la prochaine CAP, car arrivée hors délai.

BONIFICATIONS D'ANCIENNETE AU TITRE DE 2016

ATTRIBUTION DES REDUCTIONS D'ANCIENNETE

ADJOINTS TECHNIQUES

Année de référence : 2015

date d'attribution : 1^{er} janvier 2016

Effectifs du corps à prendre en considération	397
Nombre de mois à distribuer en 2016 (90% de l'effectif à prendre en considération)	357 + 67 (N-1) = 424
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à l'autres corps)	386
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté	381
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	5
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	0
Reliquat (éventuel) de mois restant non distribués au titre de 2016	43

AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Année de référence : 2015

date d'attribution : 1^{er} janvier 2016

Effectifs du corps à prendre en considération	24
Nombre de mois à distribuer en 2016 (90% de l'effectif à prendre en considération)	22 + 13 (N-1) = 35
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à l'autres corps)	21
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté	21
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	0
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	0
Reliquat (éventuel) de mois restant non distribués au titre de 2016	14

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- DEMANDES D'INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES SUITE A ACCUEIL EN DETACHEMENT INTERNE
- AVIS SUR DEMANDES DE DETACHEMENTS INTERNES DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES
- TITULARISATIONS DANS LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE
- TITULARISATION DANS LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

PROCHAINE CAP : 2 DECEMBRE 2016

Pour information :
La CAP pour les promotions dans le corps des TSMA
aura lieu le 21 septembre 2016

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS
SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

